

Mettons cartes sur table

Le travail de résistance de l'Intersyndicale porte ses fruits.

Après les tentatives de Poker menteur de la délégation employeur prétextant une « lettre du Ministre » les obligeant à clôturer les négociations de la convention collective au plus tard au 31 décembre 2020, une nouvelle réunion est programmée ce mercredi 27 janvier.

La proposition de l'Intersyndicale est la seule qui respecte les dispositions imposées par le législateur. Une convention collective DOIT :

- ÊTRE **NEGOCIÉE**
- **TRAITER** de L'ENSEMBLE des thématiques du droit social
- FIXER un **SOCLE COMMUN** de garanties pour chaque salarié de droit privé de toutes les CCI.

Le projet présenté par la partie employeur ne répond, ni sur le fonds, ni sur la forme, à ce que doit être une convention collective.

Le texte présenté en l'état est une **bombe à retardement** sur le plan social !

Le signer c'est mettre fin aux dispositions transitoires, dont bénéficient nos collègues de droit privé et rendre impossible, dès demain, la gestion du personnel. En effet, la plupart des règles seraient à négocier dans de futurs accords nationaux ou régionaux : **MAIS QUAND ? AVEC QUI ?**

Il est temps de mettre au grand jour les manigances de certaines éminences grises de CCI France qui, engluées dans leur posture « jusqu'au boutiste » veulent nous faire croire que tous nos employeurs sont prêts à déchirer le contrat social et considèrent les droits de leurs salariés comme des obstacles à la libre concurrence.

Cette vision ultra-libérale n'est pas conforme aux rapports que nous entretenons avec la grande majorité de nos dirigeants.

L'UNSA-CCI a rencontré les organisations représentatives des Directeurs Généraux et de nombreux présidents de Territoire. Leur discours est unanime : ils ont été écartés des négociations et n'ont pas été consultés.

Le Ministre l'a affirmé : « les droits des salariés sous statut public et ceux du privé doivent disposer d'une base sociale équilibrée ».

**C'est pourquoi l'UNSA-CCI se rendra à cette réunion avec un seul
objectif :**

**REPRENDRE LES NEGOCIATIONS ET ABOUTIR DANS LES MEILLEURS
DELAIS A UNE CONVENTION COLLECTIVE DIGNE DE CE NOM**

**Pour sauvegarder vos droits et défendre vos acquis sociaux :
rejoignez l'UNSA-CCI !**

Contact :

contact@unsa-cci.com

